

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Bienvenue à S. E. le Délégué apostolique, 513. — Melle Mance, 513. — Apostolat de la prière, 514. — Lettre pastorale sur les devoirs des électeurs pendant les élections, 514 — Lettre de Jérusalem, 517. — M. l'abbé De Angelis, 519. — Le Compromis devant le Parlement de Manitoba, 519. — Saint-Aubert, 520. — Donoso Cortés, 522. — Le denier de Manitoba, 525. — Le châtimeut du peuple grec, 526. — Un des mille mensonges de la press. libérale, 526. — L'Eglise du Canada, 527. — Memento hebdomadaire, 528.

Bienvenue à S. E. le Délégué apostolique

La *Semaine Religieuse* de Québec présente ses hommages respectueux à Son Excellence Mgr le Délégué apostolique, et espère que son séjour en Canada ne lui laissera que d'agréables souvenirs.



Mlle Mance
Fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal en 1642

Apostolat de la prière.

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS D'AVRIL

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, afin que les chrétiens s'affectionnent de plus en plus à la lecture spirituelle de la Vie des Saints.

**Lettre pastorale sur les devoirs des électeurs
pendant les élections**

(Suite)

UNE CONSCIENCE CATHOLIQUE SE FORME
PAR L'ENSEIGNEMENT ET L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE.

“ Vous croirez donc, Nos Très Chers Frères, que tous vos actes de vie civile et politique doivent comme ceux de votre vie privée être inspirés et réglés par une conscience catholique. Et cette conscience catholique qui doit être la vôtre, vous savez qu'elle se forme par l'enseignement et l'autorité de l'Église. C'est de l'Église que, nous catholiques, nous devons apprendre et les vérités que nous devons croire et les devoirs que nous devons pratiquer. C'est son enseignement qui est la règle suprême des mœurs comme il est la règle de notre foi.

LA CONSCIENCE RESTE SOUMISE A L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE
ET A LA LOI DE DIEU DANS LA VIE PUBLIQUE
COMME DANS LA VIE PRIVÉE.

“ Si vous avez compris, que vous devez rester chrétiens et catholiques dans votre vie privée, vous comprenez également que votre conscience y reste soumise à l'autorité de l'Église et à la loi de Dieu comme dans le reste de votre vie.

SI ON N'A PAS L'AUDACE D'ENSEIGNER LE CONTRAIRE PAR LA
PAROLE UN GRAND NOMBRE MALHEUREUSEMENT
L'ENSEIGNENT PAR LES ACTES.

“ Assurément, Nos Très Chers Frères, personne n'aura l'audace d'enseigner publiquement que la loi de Dieu n'oblige plus en temps d'élection ni les candidats ni les électeurs ; et que les

hommes politiques peuvent facilement s'en dispenser. Il vaudrait mieux pour vous qu'on l'enseignât plutôt par la parole et moins par les actes. Il nous est plus facile de censurer la doctrine que la vie de ceux qui vous scandalisent et perdent les mœurs publiques.

“ Le grand malheur, Nos Très Chers Frères, c'est qu'un nombre de ceux qui devraient vous donner l'exemple se conduisent comme s'il n'y avait aucune morale en politique.

DANS LES LUTTES POLITIQUES QUE PERSONNE NE
CONDAMNE LES ARMES HONNÊTES SEULES
SONT PERMISES ET L'ON DOIT AVOIR
LE BIEN PUBLIC EN VUE

“ Personne ne condamne les hommes politiques qui critiquent et combattent publiquement par des discours ou dans des journaux un ministère qu'ils veulent renverser ou des hommes qu'ils veulent tenir éloignés du pouvoir, pourvu que dans cette guerre de parti inévitable dans un pays soumis au régime parlementaire, ils ne se rendent coupables d'aucune faute contre Dieu, contre le prochain, et contre la société elle-même. Mais dans ces luttes politiques, comme dans les autres, les armes loyales et honnêtes seules sont permises : et c'est le bien public que l'on doit avoir en vue.

“ Pas plus en temps d'élection qu'en autre temps, il n'est pas permis à personne de se soustraire à la loi de Dieu et à sa sainte volonté. Pas plus en matière politique et civile qu'en aucune autre, la constitution qui vous ordonne de donner librement votre suffrage aux hommes de votre choix ne vous permet aucun moyen injuste ou déshonnête d'assurer leur triomphe et celui de vos propres opinions. — Quand elle le voudrait, elle ne le pourrait pas. Elle peut bien ajouter aux obligations que Dieu vous a imposées ou par la loi naturelle ou par ses commandements, ou par la loi de l'Eglise, mais elle ne saurait en aucun cas vous en affranchir. La loi civile ne vous excusera donc pas, au jugement de Dieu, des transgressions de la loi divine que vous aurez commises, elle vous accusera au contraire, et rendra plus terrible votre condamnation : car ces fautes commises dans votre vie publique entraînent toujours plus ou moins de scandale et ne nuisent pas seulement à quelques particuliers, mais à la société tout entière.

IL FAUT ÊTRE EN GARDE CONTRE LE PARJURE
ET RESPECTER LA SAINTÉTÉ
DU SERMENT

Faut-il, Nos Très Chers Frères, vous mettre en garde contre les fautes où vous pouvez être entraînés plus facilement en temps d'élection ?

L'une des plus graves assurément, c'est le parjure. Vous êtes coupables de ce crime énorme contre Dieu et la société, non seulement lorsque vous dites un mensonge et déguisez la vérité étant sous serment, mais chaque fois que vous êtes volontairement la cause d'un parjure.

Prenez donc garde, en violant les lois justes faites pour assurer l'honnêteté des élections, de vous mettre vous-mêmes ou de mettre les autres dans l'occasion du parjure. Respectez la sainteté du serment en ne le demandant et ne l'exigeant que lorsqu'il est absolument nécessaire pour sauver des intérêts sérieux et protéger efficacement la justice : car si c'est un crime honteux et abominable de commettre ou de causer un parjure, c'est aussi une faute contre Dieu et la société de discréditer le serment et de l'amoindrir aux yeux des peuples, en l'exigeant sans discernement, pour des raisons qui ne sont ni graves ni sérieuses, dans l'unique but de vexer un adversaire et de faire naître contre quelqu'un des soupçons que rien ne justifie.

CONTRE LES MÉDISANCES ET LES CALOMNIES SUR LE
COMPTE DES HOMMES POLITIQUES

Rappelez-vous aussi que, si la justice ne vous défend pas d'apprécier et de condamner les actes publics des hommes politiques, elle ne vous permet cependant jamais de le faire injustement. S'il est nécessaire au bien public que l'on discute devant vous les avantages et les inconvénients de certaines mesures légales et administratives, afin que vous jugiez en connaissance de cause les hommes qui méritent votre confiance et votre suffrage, il ne l'est jamais de faire des médisances, moins encore des calomnies, sur le compte des candidats et des hommes politiques.

Or il y a médisance, et médisance grave, chaque fois que l'on fait connaître d'un homme politique des fautes ou défauts graves de la vie privée qui n'ont rien à faire avec ses devoirs et ses fonctions civiles et politiques. Ces médisances en matière

grave sont sûrement des péchés mortels pour ceux qui les mettent en circulation et ceux qui les colportent.

Plus graves encore et moins pardonnables sont les calomnies que par passion et par esprit de parti l'on invente contre la vie privée ou la vie publique des candidats et autres hommes politiques. Or il y a calomnie chaque fois que l'on attribue au prochain une faute qu'il n'a pas commise ou dont on ne peut pas faire la preuve ; car tout homme a droit à sa réputation tant qu'on ne peut pas prouver qu'il est coupable.

Jugez par là combien sont coupables devant Dieu et combien devraient être méprisables et flétris par tous les chrétiens et les citoyens justes et honnêtes, ces écrivains et ces parleurs qui inventent pour le besoin de leur cause des faits qui n'ont jamais existé, qui prêtent gratuitement à leurs adversaires des intentions qu'ils n'ont jamais eues, travestissent et dénaturent à dessein leurs actes publics, montrant partout des crimes et des scandales où souvent il peut n'y avoir eu qu'inhabilité et imprévoyance ou même honnêteté prudence parfaite.

Ces calomnies deviennent facilement des injustices très graves et, comme les autres injustices, elle doivent être réparées. Non seulement il faut s'en accuser au tribunal de la pénitence, mais l'accusation de ces fautes et le regret qu'on en peut avoir, n'en obtiendront jamais le pardon si l'on ne répare, autant qu'on le peut, tout le tort qu'elles ont fait à la réputation et aux légitimes intérêts du prochain.

(A suivre)

Lettre de Jérusalem

Couvent saint Etienne, Jérusalem, le 13 février 1897.
Bien cher Henri,

Tu as, sans doute vu, sur les journaux, le différend arrivé à Bethléem, le jour des Rois. Les Grecs faisaient une procession à l'étable de la Nativité. Celle-ci n'a que deux issues, l'une sur l'église grecque, l'autre sur la basilique des Franciscains. Or comme dans toute procession, il est toujours un peu gênant de rebrousser chemin, les Grecs, descendus à l'étable, par leur escalier, voulurent remonter par celui des Franciscains. Mais au sommet des degrés se trouve une porte en fer, fermée

à clef et à double tour. Les schismatiques veulent tout de même passer; nouveau refus des Franciscains. Pour vider la dispute on dépêche des courriers au gouverneur turc de Jérusalem et au Consul de France, protecteur des catholiques. Comme cette démarche demande une couple d'heures, c'est alors qu'on échange plus d'une parole, pas un coup de poing cependant. Un *policeman* turc fait le discours qui suit: "Messieurs, j'ai un conseil pratique à vous donner. Retournez chacun chez vous. Travaillez paisiblement. Demain vous aurez quelque chose à vous mettre sous la dent. Autrement vous perdez votre temps. Et demain, les Grecs comme les Franciscains auront bien une croute à manger, et vous, vous pourriez vous en passer." Va sans dire, ces paroles du mahométan n'eurent pas l'effet visé. Les autorités arrivèrent enfin. Il fallut parlementer longtemps, bien longtemps. Le Consul de France, dans l'intérêt de la paix, conseilla aux Franciscains de sacrifier leur droit et d'ouvrir leur porte. Ceux-ci consentirent, mais les catholiques laïques ne voulaient pas. A leur tour les Franciscains intervinrent auprès de leurs paroissiens et firent accepter la décision du Consul. S'ils eussent voulu faire justice par voies de faits, ils l'auraient bien pu, car les catholiques de Bethléem, au nombre de 4000 quelques cents, sont très attachés à la religion romaine et aux Pères Franciscains, de plus, ils ont de l'énergie et de l'argent. Ce sont les orientaux les plus industrieux et la plus actifs. Les Franciscains imitant en ce différend, la conduite de notre Seigneur disant à saint Pierre, voulant faire justice du serviteur du grand prêtre: "Remets l'épée dans son étui," en seront sans doute récompensés par ailleurs. En attendant on leur a volé un droit et un droit important, celui de la propriété. Ils pourraient bien à l'avenir perdre encore des droits, en voici la raison: les Grecs schismatiques ayant la même religion à peu près que les Grecs russes, sont protégés par le Tzar. Les Franciscains, c'est-à-dire les gardiens de la Terre-Sainte, sont sous la protection de la France. Celle-ci est l'amie de la Russie: advenant donc une violation de droit de la part des Grecs à l'endroit des Franciscains, la France sera naturellement portée à sacrifier quelque peu, de manière à se conserver l'alliance Russe. C'est ce qu'on appréhende ici en certains quartiers, et par suite, quelques-uns tendent à secouer le protectorat. C'est ainsi, par exemple, que les allemands catholiques assez nombreux en Palestine, font

passablement *fi* du protectorat français. Je coupe court à cette question d'Orient, si agitée depuis cinquante ans, et prie Dieu de la régler pour la diffusion toujours plus en plus grande de son Eglise.

Ce matin j'ai rencontré au couvent deux prêtres américains de Waterbury, Conn. Le 11 mars prochain, j'irai à la gare recevoir M. Douville. Il devait arriver ce jour, mais il sera peut-être une semaine en retard à raison des quelques cas de *choléra* qu'il y a en Egypte. Il lui faudrait alors faire quelques jours de quarantaine avant de pouvoir débarquer à Jaffa.

Lundi prochain, le 15, nous partons pour un voyage de 11 jours en Samarie et Galilée. Nous visiterons Nazareth, Cana, Tibériade, Capharnaüm, le lac de Génésareth, dont M. Proulx parlait si souvent dans ses sermons, etc, etc.

Te souhaitant ainsi qu'à la famille mille bonnes choses, je suis ton frère,

Joseph Emery Grandbois.

M. l'abbé De Angelis

La presse libérale a affirmé, il y a quelques mois, que le pamphlet de M. L. O. David avait reçu l'approbation non seulement de Mgr Lazzareschi : mais aussi de De Angelis.

Comme on ne connaît en Canada que le Dr De Angelis, le célèbre canoniste romain la mystification a été presque générale, car la plupart ignorent qu'il est mort depuis bon nombre d'années.

La lettre laudative ne venait donc pas du Dr De Angelis, — puisqu'il n'est pas ressuscité, — mais de son neveu, actuellement curé d'une paroisse de Rome.

M. l'abbé De Angelis ne comprenant pas le français, n'a pas lu le fameux pamphlet. Il a donné son approbation sur la foi d'un personnage en qui il avait la plus grande confiance, et qui lui a dit que cette brochure était une défense des Evêques du Canada.

Il regrette beaucoup ce qui est arrivé, et désire que publicité soit donnée à ces explications.

Le Compromis devant le Parlement de Manitoba

Le compromis scolaire — qui ne compromet certainement pas M. Greenway — a été adopté, sur la division suivante :

Contre : Lauzon, Marion, Paré.

Pour : Greenway, Cameron, Mickle, Watson, McMillan, Hettle, McKenzie, Young, Campbell, McNaught, Burrows, Mc Intyre, Jackson, Graham, Smith, Doig, Winkler, (Rosenfeld), Winkler, (Rhinelan), Duncan, Riddell, Jonasson, Dickie, Fraser, Adams, Myers, McFadden, Roblin, Fisher, Sutherland, Sirett, Norris, et McIntosh.

Au cours des débats, un député ayant prétendu que le compromis concédait quelque chose d'appréciable, le Procureur général s'est empressé de prouver le contraire — dans les termes suivants :

Le réglemeut n'altère pas le principe des écoles nationales.

Les principes de l'acte de 1890 demeurent intacts, comme le prouvent : 1° L'autorisation de choisir les livres ; 2° La formation des instituteurs et l'obtention de leurs certificats ; 3° La distribution des subsides de la législature, et la répartition de la taxe municipale ; 4° L'uniformité d'inspection et de direction.

“ Tous ces articles sont demeurés intacts et restent entre les mains de l'autorité provinciale.”

Saint Aubert

La paroisse de Saint-Aubert a été démembrée de Saint-Jean Port-Joli. Elle s'étend en longueur de la route Elgen à celle des Trois-Saumons.

Cette paroisse a été placée sous le patronage de saint Aubert, évêque de Cambrai, en l'honneur de Philippe Aubert de Gaspé, seigneur de Saint-Jean Port-Joli.

L'église de Saint-Aubert fut construite en 1856 sous la surveillance de M. Louis Parent, curé de Saint-Jean Port-Joli.

Les églises de Saint-Eugène, de Saint-Aubert et de Sainte-Louise sont situées vis-à-vis les églises de l'Islet, de Saint-Jean Port-Joli et de Saint-Roch des Aulnaies, toutes trois distantes de ces dernières de trois milles seulement. On a ainsi complètement manqué le but qu'on s'était proposé. Ce but était évidemment de rapprocher de l'église les gens trop éloignés. Ils le sont encore comme autrefois. L'église de Saint-Aubert aurait dû être construite à proximité de la route des Trois-Saumons. Comme cette église est la première des trois qui ont été élevés dans le troisième rang, il eut été facile après cela d'assigner à

Saint-Eugène et à Sainte-Louise le vrai site de leur église.

En octobre 1858, M. Clovis Roy, nommé premier curé de Saint-Aubert le mois précédent, vint prendre possession de sa cure.

Le 11 novembre, M. Roy faisait à Saint-Aubert le premier baptême celui de Antoine-Aubert Jean, enfant de Louis Jean et de Apolline Gagné.

En septembre 1860, M. Joseph Stanislas Martel, curé de Saint-Alexandre de Kamouraska, permuta avec M. Roy. M. Martel resta à Saint-Aubert jusqu'au milieu de décembre 1861.

Pendant ces trois années, malgré le travail et le dévouement de MM. Roy et Fortin, Saint-Aubert ne fit guère de progrès. Au départ de M. Martel on comptait à peine 500 communicants dans la paroisse.

M. Maxime Fortin remplaça M. Martel. Sous son administration, Saint-Aubert commença à progresser, M. Fortin fit terminer l'intérieur de l'église.

M. Georges Potvin succéda à M. Fortin en septembre 1872. M. Potvin était animé d'un grand zèle et doué d'une activité peu commune. Il se dévoua pour le bien temporel de ses paroissiens aussi bien que pour leur bien spirituel. C'est lui qui en 1876 construisit le couvent de Saint-Aubert. Il fut aidé de plusieurs paroissiens, mais la grande partie du coût de cette construction fut payée par lui. La Fabrique souscrivit \$400.00. Ce couvent, sous le contrôle des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Montréal, a fait un grand bien à Saint-Aubert et aux paroisses environnantes. Il compte actuellement 18 pensionnaires et donne une excellente éducation à une moyenne annuelle de 70 jeunes filles. L'archevêque de Québec permit la construction de ce couvent après le refus des paroissiens de Saint-Jean Port-Joli de le construire dans leur paroisse. M. Potvin construisit aussi le presbytère actuel. C'est une construction qui fait honneur à la paroisse. L'ancien presbytère, depuis plus de dix ans, sert de maison d'école. En 1885, M. Potvin fut nommé curé de Notre-Dame Auxiliatrice de Bruckland, où il mourut subitement en décembre de la même année.

M. Théophile Houde succéda à M. Potvin. Il sut se concilier les esprits et continua l'œuvre de son prédécesseur. Ses vertus et son zèle le firent bientôt apprécier de tous ses paroissiens. Il

gagna leur affection et obtint d'eux tout ce qu'il voulut. Il construisit la chapelle Notre-Dame de Pitié. La Fabrique contribua pour quelques centaines de piastres à ces travaux. Il venait de terminer cette belle chapelle lorsqu'il mourut. Il fut pleuré d'un grand nombre et regretté de tous. Il laissa dans la paroisse la réputation d'un saint.

Le 18 février 1890, M. C. Leclerc vint remplacer M. Houde, décédé le 27 janvier précédent. L'église n'avait à bien dire subi aucune réparation depuis sa construction en 1856. Dans l'été de 1890, on en répara l'extérieur. Deux ans plus tard, l'intérieur fut aussi restauré. Les travaux exécutés par des ouvriers de Saint-Aubert, sous la surveillance d'un architecte, furent entièrement terminés en avril 1894.

Saint-Aubert a beaucoup progressé depuis un quart de siècle. En 1860, il y avait dans la paroisse tout au plus 500 communiants. On en compte plus de 800 aujourd'hui.

C'est dans les limites de Saint-Aubert que se trouve le lac des Trois-Saumons dont parle M. de Gaspé dans ses *Anciens Canadiens* et ses *Mémoires*.

P.-G. Roy

Donoso Cortès (1809-1853).

Suite

En 1850, le gouvernement envoya Donoso Cortès comme ministre plénipotentiaire à Berlin, avec la mission de travailler à renouer les rapports interrompus entre la Russie et l'Espagne. C'était la meilleure occasion et la meilleure place pour étudier le débordement intellectuel des Universités germaniques, l'instabilité de ces systèmes philosophiques aussi légers dans le fond que lourds dans la forme, et la redoutable puissance de cette critique allemande qui désagrège tout ce que touche son analyse. L'influence qu'elle a acquise et qui n'est pas près de lui échapper, la fascination qu'elle exerce, rendent saisissantes encore les lignes suivantes qui datent d'avril 1849.

“ Le sceptre de la dictature européenne me paraît être tombé des mains des races latines aux mains des races germaniques et slaves.

La France paraît s'acheminer à grands pas, si elle n'y est déjà arrivée, au terme d'une prodigieuse décadence. Désormais, l'Europe recevra tout, le bien comme le mal, des races qui se

remuent et s'agitent de ce côté du Rhin ; elle recevra la monarchie des slaves ou la république des allemands. *L'Allemagne elle-même me paraît destinée à devenir la proie de la Prusse.* L'armée prussienne est la mieux disciplinée et la plus fidèle de l'Europe ; avec un homme d'énergie à la tête des affaires, elle est capable de changer la face des choses. Déjà le germanisme a envahi ses rangs, elle prend l'habitude de se considérer comme l'armée de l'Allemagne plutôt que de la Prusse . . . Tout s'avance vers le terme de cette unité allemande : c'est le rêve du roi de Prusse, qui a toujours cru que sa glorieuse famille était prédestinée à gouverner l'Allemagne. Si cette unité allemande se fait un jour, la France devra alors se déclarer ouvertement contre un ordre de choses qui tendrait logiquement à la déposséder de l'Alsace et de la Lorraine. ”

Cette prophétie de Donoso Cortès s'est réalisée à la lettre vingt ans plus tard. L'homme d'énergie est apparu dans la personne de Bismark ; la guerre de 1866 a refoulé l'Autriche au sud et produit la confédération germanique ; la guerre de 1870 a dépossédé la France de l'Alsace et de la Lorraine et donné naissance à l'empire d'Allemagne. Un prophète inspiré n'aurait pas parlé avec plus de précision et de vérité.

Donoso Cortès se demande ensuite, si l'unité allemande, une fois faite, cet empire plus fort militairement que chacune des autres puissances de l'Europe, va se reposer sur ses lauriers, agrandi et invincible.

Lisons attentivement la réponse qu'il se fait : “ Ce n'est là que le premier acte, dit Donoso Cortès. Vous verrez ensuite les démagogues allemands traîner dans la boue le trône impérial par eux mêmes édifié. Pour le parti démocratique-allemand, l'empire n'est qu'un voile qui masque la république. Ce parti est formé des Polonais toujours prêts à se révolter, des juifs émancipés, mais aspirant à venger leurs opprobres anciens, prolétaires qui ici, plus encore qu'en France, ont quitté le culte de Dieu pour celui des jouissances matérielles, des étudiants et des gens de lettres, d'autant plus riches d'ambition qu'ils sont plus pauvres de génie, et en qui les doctrines philosophiques de Hegel ont fait les plus profonds ravages. C'est à cette cause qu'il faut attribuer l'attitude désorganisatrice et radicale que prennent les révolutions du Rhin. Or ce parti est aujourd'hui le plus entreprenant ; il sera le plus fort demain. ”

Il est facile de reconnaître dans ce parti démocratique-allemand, dont parle Donoso Cortès, le parti socialiste qui grandit tous les jours, et qui fera crouler l'empire d'Allemagne du moment qu'il montera l'assaut. On peut donc s'attendre au triomphe du socialisme qui sèmera les ruines sur son passage mais sans rien édifier. C'est encore le pronostic de Donoso Cortès :

“ Rénant pacifiquement sur la grande région septentrionale la Prusse ne peut rien désirer davantage sans extravagance ; elle ne peut être plus, mais elle ne peut être moins, jusqu'au jour où le protestantisme achèvera de se dissoudre ; alors elle entrera dans une rapide décadence. La Prusse vit dans le protestantisme, par le protestantisme et pour le protestantisme. Là est le mystère de sa gloire, mais là aussi est le mystère de sa mort. ”

Ainsi donc, non seulement Donoso Cortès a prédit l'unification de l'Allemagne, l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine — qui sont maintenant des faits historiques — mais il a vu — comme nous les voyons aujourd'hui — les germes de décomposition au cœur même de l'Allemagne, et il a prédit la ruine de cet empire élevé dans l'iniquité le châtement de l'insolente fortune des Allemands par la Russie. Comme il va le dire très clairement, la Russie est appelée à régner sur toute l'Europe.

“ Pour que la Russie s'empare de l'Europe, il faut auparavant trois événements, qui non seulement sont possibles, mais encore probables.

“ Il faut d'abord que la révolution, après avoir dissous la société, dissolve les armées permanentes. En second lieu, que le socialisme, en dépouillant les propriétaires, éteigne le patriotisme, parce qu'un propriétaire dépouillé n'est pas, ne peut pas être patriote : dès que la question est poussée jusqu'à ce terme, jusqu'à cette angoisse, tout patriotisme meurt au cœur de l'homme. En troisième lieu, il faut que se réalise la confédération puissante de tous les peuples slaves sous l'influence et le protectorat de la Russie.

“ Les nations slaves comptent, Messieurs, quatre-vingts millions d'habitants. Eh bien ! Lorsque la révolution aura détruit en Europe les armées permanentes ; lorsque les révolutions socialistes auront éteint le patriotisme en Europe ; lorsque à l'Orient de l'Europe, se sera accomplie la grande fédération des peuples slaves ; lorsque, dans l'Occident, il n'y aura plus que deux

armées, celle des spoliés et celle des spoliateurs, alors l'heure de la Russie sonnera, alors la Russie pourra se promener tranquillement, l'arme au bras, en Europe, alors le monde assistera au plus grand châtement qu'ait enregistré l'histoire."

(A suivre)

Le denier de Manitoba

Rome, 5 février 1897.

Palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

A Mgr Adélarde Langevin, Archevêque de St-Boniface, Illustrissime et Révérendissime Seigneur.

La Sacrée Congrégation de la Propagande a appris avec la plus grande joie que Votre Grandeur avait établi dans son archidiocèse une œuvre pie pour soutenir les écoles catholiques détruites par "d'injustes lois" dans le Manitoba. Une telle œuvre pie est certainement digne des plus grands éloges. J'espère qu'elle se répandra heureusement et produira des fruits abondants. Je suis heureux de communiquer à Votre Grandeur la "Bénédiction Apostolique" que le Souverain Pontife accorde à l'œuvre du "Denier de Manitoba." J'ajoute de plus sous ce pli le Rescrit apostolique par lequel le Saint Père accorde des privilèges spirituels à ceux qui concourront à cette œuvre. Je prie Dieu de vous conserver encore longtemps.

De Votre Grandeur le très humble serviteur,

M. Card. LEDOCHOWSKI, Préfet.

A., Archevêque de Larisse, *Secrétaire*.

Sous le même pli, en effet, se trouvait le Rescrit Pontifical, dont voici la teneur :

Audience du Saint-Père du 21 janvier 1897.

Sa Sainteté Léon XIII, Pape par la Divine Providence, sur notre rapport à nous soussigné, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, accorde à la demande de Monseigneur Langevin archevêque de St-Boniface, à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui donneront quelque secours à l'œuvre pie établie pour soutenir les écoles catholiques dans le Manitoba, " l'Indulgence plénière " à gagner le jour de la fête de Saint Joseph Calasance (27 août), patron des écoles, en visitant leur propre église paroissiale, pourvu qu'ils soient réellement contrits

de leurs fautes, confessés et ayant reçu la sainte communion, ils prient Dieu quelque temps pour la propagation de la Sainte Foi et selon l'intention du Souverain Pontife.

Donné à Rome, au palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le jour et l'année cités plus haut.

A., Arch. de Larisse.

Secrétaire

Le châtement du peuple grec.

L'empire grec était encore debout lorsque se tint, à Florence, le concile où Jean Paléologue prit l'engagement de ramener ses peuples à l'unité catholique. On sait comment il tint parole.

Quatorze ans après, les armées de Mehmed paraissent sous les murs de Constantinople. Constantin, fils et successeur de Jean Paléologue, demanda, sans l'obtenir, le secours des princes chrétiens. Il écrivit au Pape Nicolas V, mais le Pontife lui répondit en lui reprochant de n'avoir pas accompli les engagements pris à Florence, et en lui rappelant la parabole du figuier stérile que le Maître ordonne de couper et de jeter au feu après quelque attente.

Le 23 mai 1453, le dernier des empereurs grecs périssait en combattant sur les murs de sa capitale, prise d'assaut par les soldats du Croissant.

L'oppression musulmane a donc été pour les grecs le châtement de leur infidélité; il dure depuis 400 ans; des lacs de sang ne les ont pas encore purifiés de leur apostasie, et la miséricorde de Dieu ne descendra sur ce peuple que lorsqu'il reviendra à l'Église.

Un peuple qui rompt avec l'Église, infidèle à la foi, ne manque jamais de tomber dans la servitude.

Un des mille mensonges de la presse libérale.

On lit dans la Vérité : Le 15 de ce mois, la *Patrie*, de Montréal, publiait ce qui suit, sous le titre : *Ce qui se passe à Saint-Boniface* :

« Plusieurs catholiques libéraux, ajoute le correspondant de la *Tribune*, sont allés à confesse ces jours derniers et la première question que leur posait le prêtre était celle-ci : Avez-vous voté pour M. Bertrand ? Oui, répondit le pénitent.

“ Alors, reprenait le confesseur, j'en puis rien faire pour vous. Allez voir l'archevêque.

“ Le pénitent se rend chez Mgr Langevin, et juge de sa surprise quand son évêque lui demande de signer un document par lequel il reconnaît avoir fait une faute en votant pour M. Bertrand et s'engage à voter désormais selon les instructions de son ordinaire.”

Nous avons coupé cet article de la *Patrie* et nous l'avons envoyé à Saint-Boniface pour savoir ce qu'il y avait de vrai et de faux là dedans. La réponse vient de nous être envoyée par télégramme. Cette histoire de document est un mensonge.

(†)

L'ÉGLISE DU CANADA

CINQUIÈME PÉRIODE.

Huitième Evêque de Québec :

Mgr LOUIS-PHILIPPE MARIAUCHEAU D'ESGLIS.

(1784-1788)

Gouverneur :

Lord DORCHESTER, ci-devant Sir CARLETON.

(1786-1791).

Mgr d'Esglis, né à Québec, le 24 avril 1710, était curé de Saint-Pierre, Ile d'Orléans, lorsqu'il fut choisi comme coadjuteur. Il a été le premier évêque canadien, et descendait d'une famille qui jouissait de quelque crédit à la cour.

Mgr d'Esglis, choisi comme coadjuteur en 1770, reçut ses bulles en 1772, et fut sacré sous le titre d'évêque de Dorylée, le 12 juillet de la même année, par Mgr Briand, dans la chapelle du séminaire de Québec.

Mgr Briand ayant donné sa démission en 1784, Mgr d'Esglis fut aussitôt reconnu évêque de Québec, et prit possession de son siège le 2 décembre de la même année.

L'un de ses premiers actes fut de choisir comme coadjuteur, l'abbé Jean-François Hubert.

De 1786 à 1788, quoiqu'il n'y eût au Canada qu'un seul siège épiscopal, on compta trois évêques simultanément: Mgr Briand, évêque démissionnaire, Mgr d'Esglis, évêque de Québec, et Mgr Hubert, évêque coadjuteur.

Le représentant de l'Angleterre en Canada offrit la mitre, en 1785, à l'abbé Montgolfier que le chapitre de Québec avait choisi en 1763, et dont le général Murray avait fait échouer la

nomination. L'abbé Montgolfier déclina la proposition qui lui fut faite.

Lorsqu'il eut pris possession du siège épiscopal de Québec, Mgr d'Esglis n'en resta pas moins à la tête de la cure de Saint-Pierre, qui lui avait été confiée aussitôt après son ordination, et qu'il desservit pendant cinquante-quatre ans.

Mgr d'Esglis mourut le 4 juin 1788, à Saint Pierre, Ile d'Orléans, à l'âge de soixante-dix-huit ans, et fut inhumé dans l'église de cette paroisse, vis-à-vis l'endroit où se trouve la lampe du sanctuaire, conformément à son désir.

Les principaux événements civils et politiques, sous l'épiscopat de Mgr d'Esglis, furent : 1° le rappel du lieutenant-gouverneur Haldimand, en 1785 ; 2° l'envoi en Angleterre de nombreuses pétitions demandant le rappel de l'acte de Québec, et la mise en force de l'*Habeas Corpus*, en 1786.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au couvent de Ste-Marie, le 10 ; au couvent de St-Anselme, le 12 ; au couvent de St-Roch, le 13 ; au couvent de St-Ferdinand, le 17. — Une lettre, renfermant un document fort important, et adressée de l'archevêché de Québec à l'évêché de Chicoutimi, le 15 mars, n'était pas arrivée à destination le 27 mars. C'est un signe des temps. — Nous venons de recevoir une brochure d'actualité, intitulée. *La campagne politico-religieuse de 1896 - 1897*. — Sermon du R. P. Lalonde sur le Règne du Christ à Montréal est à lire comme les précédents. — Mgr Merry del Val, délégué apostolique au Canada, est arrivé à Québec, le 30 mars. Il a été reçu à la gare par Mgr Marois entouré d'un certain nombre de membres du clergé, et conduit à la Basilique où, après un salut solennel, une adresse lui a été présentée par Mgr Marois, au nom du clergé et des fidèles. Mgr del Val est parti pour Trois-Rivières le 1er avril, et de là il se rendra directement à Montréal. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Faucher de St-Maurice. Il n'a jamais rougi de Jésus-Christ, ni écrit une seule ligne qui puisse scandaliser quelqu'un. — Nous recommandons aussi aux prières M. Jules Taché, un ancien confrère de classe, qui n'a cessé de prêcher par l'exemple, jusque sur le seuil de l'éternité.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.